



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 89118

### Texte de la question

M. François Loncle attire l'attention de M. le Premier ministre sur la question des accidents de la vie courante. Chaque année, 11 millions d'accidents domestiques se produisent en France, entraînant la mort de 20 000 personnes et occasionnant 4,5 millions de blessures. Il s'agit d'un fléau national, encore plus meurtrier que les accidents de la route. Résultant souvent de maladresses banales de la vie quotidienne, ces accidents domestiques ont des conséquences dramatiques, invalidant des individus, endeuillant des familles, détruisant des vies. Pourtant, ces accidents pourraient être évités, dans une grande majorité des cas. Comme l'ont montré des initiatives prises dans des pays scandinaves, une politique volontariste, fondée sur des campagnes spécifiques et des actions ciblées, permet de réduire des deux tiers le nombre des décès provoqués par les accidents domestiques. Il lui demande à quelle date et selon quel calendrier la prévention des accidents de la vie quotidienne sera déclarée grande cause nationale, comme l'ont réclamé 44 associations et fédérations regroupées au sein du Collectif interassociatif de lutte contre les accidents de la vie courante.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a souhaité attirer l'attention du Premier ministre sur la démarche d'un collectif d'associations engagé dans la lutte contre les accidents de la vie courante qui a fait part de son souhait d'être candidat pour l'attribution du label « Grande cause nationale » pour 2011. La procédure d'attribution des labels « Grande cause nationale » et « Campagne d'intérêt général » 2011 a été lancée officiellement le 22 septembre avec la publication d'un communiqué, disponible sur le site [gouvernement.fr](http://gouvernement.fr). Les associations et collectifs intéressés disposent d'un délai d'un mois à compter de cette date pour déposer leur dossier de candidature auprès du service d'information du Gouvernement, qui procédera à l'instruction des dossiers avant attribution du label. Le Gouvernement est naturellement attentif à cette initiative qui vise à réduire le nombre de décès et de blessés, trop nombreux encore. L'État s'est d'ailleurs déjà mobilisé par le passé en organisant des campagnes de communication visant à mieux informer nos concitoyens, afin d'éviter ces accidents qui ont parfois des conséquences dramatiques. Le Premier ministre a également pris bonne note des propositions opérationnelles formulées par le collectif initiateur de la démarche pour amplifier cette mobilisation. Il a demandé l'examen de ces propositions par les ministères concernés.

### Données clés

**Auteur :** [M. François Loncle](#)

**Circonscription :** Eure (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 89118

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** Premier ministre

**Ministère attributaire :** Premier ministre

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 21 septembre 2010, page 10128

**Réponse publiée le** : 2 novembre 2010, page 11963